

Vers un service public d'accueil de la petite enfance

Déclaration du groupe CFE-CGC

En premier lieu, nous souhaitons remercier les rapporteurs et l'administration de la commission pour le travail de qualité qui nous est présenté.

Comment garantir un service public d'accueil de la petite enfance qui soit juste et de qualité, accessible et soutenable, en mesure de s'adapter aux besoins et aux spécificités des structures familiales, tout en soutenant la natalité nécessaire au renouvellement des générations est bien la question posée. Question à laquelle cet avis entend répondre.

A la CFE-CGC, nous sommes attachés à distinguer l'égalité et l'égalitarisme. L'égalité étant un facteur d'équilibre de la société car elle permet à chacun de disposer des mêmes droits en échange des mêmes devoirs et l'égalitarisme qui professe l'égalité absolue sur tous les domaines. Et s'il y a un impératif d'égalité des droits et des chances dans notre république, c'est sans aucun doute la petite enfance.

Le constat dressé révèle que l'offre actuelle d'accueil, malgré sa diversification et un soutien financier important, ne permet pas de répondre pleinement aux besoins de la petite enfance, ni de garantir un libre choix des familles.

Nous nous retrouvons dans l'avis proposé et plus particulièrement dans les préconisations :

- préconisation 3 relative à la valorisation des métiers et des compétences, aux formations certifiantes et aux salaires ;
- préconisation 9 relative aux enjeux de formation en santé environnement pour les professionnels de la petite enfance ;
- préconisation 12 relative à l'information des familles d'enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques ;
- enfin, préconisation 13 relative à l'accès effectif à tous les modes d'accueil des enfants de familles en situation de précarité.

Ce sont donc bien des engagements liés à la qualité de l'accueil qu'il faudra prendre pour lutter contre la précarité et réunir les conditions d'un développement équitable et juste des jeunes enfants. Cela pourra passer par la mise en œuvre d'expérimentations territorialisées, au plus proche des besoins des enfants et des spécificités des familles.

Enfin, nous rappelons l'importance d'inscrire ce service public d'accueil de la petite enfance que nous appelons de nos vœux dans un cadre européen et de s'appuyer sur le socle des droits sociaux fondamentaux dont le principe 11 prévoit que tous les enfants ont droit à des services d'éducation et d'accueil de la petite enfance abordables.

Vous l'avez compris, la CFE-CGC se reconnaît très largement dans l'ambition portée par cet avis et l'a voté favorablement.